

2 décembre 2003 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'hospitalisation à domicile, Paris le 2 décembre 2003.

Je suis particulièrement heureux de m'associer, cette année encore, à vos journées nationales et de célébrer avec vous le 30ème anniversaire de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile.

Grâce à votre action déterminée, les soins hospitaliers ont fait leur entrée au domicile des malades. Les conditions de leur prise en charge médicale ont été améliorées. En plaidant sans relâche en faveur de l'ouverture de l'hôpital vers la ville, en militant pour une meilleure coordination des soins, c'est notre système de santé tout entier que vous avez contribué à moderniser.

Le mouvement que vous avez amorcé est inexorable. Il répond au vœu légitime des Françaises et des Français d'être soignés dans l'intimité de leur foyer, entourés de l'affection de leurs proches. Il satisfait la volonté des professionnels de santé d'améliorer toujours la qualité des soins.

Vous avez salué, Monsieur le Président, les réformes entreprises par le Gouvernement. En levant des obstacles qui freinaient la création et le fonctionnement des structures d'hospitalisation à domicile, elles satisfont de justes demandes que vous avez présentées aux pouvoirs publics pendant de nombreuses années.

A l'hôpital, la tarification sera désormais fonction de l'activité. Ce nouveau mode de financement permettra de reconnaître pleinement la spécificité de l'hospitalisation à domicile et de mieux la valoriser. Lorsque vous voudrez créer de nouvelles places, l'administration ne vous demandera plus systématiquement de fermer des lits d'hôpital. Vous aurez également plus facilement accès aux médicaments hospitaliers. La création de réseaux de soins sera encouragée. Toutes ces réformes offriront aux acteurs de l'hospitalisation à domicile les moyens nécessaires à son développement.

Pour accélérer ce développement, je souhaite que le Gouvernement se fixe l'objectif d'un doublement rapide du nombre de places d'hospitalisation à domicile. Il bénéficiera notamment aux personnes malades du cancer, dont je souhaite ardemment que les soins et l'accompagnement qui leur sont proposés soient améliorés.

Chaque fois que c'est médicalement possible, l'hospitalisation à domicile doit être proposée. La qualité de vie du malade est bien souvent meilleure à domicile et les soins y sont dispensés dans des conditions plus rassurantes. Bien souvent, la guérison est plus facile et plus rapide.

Alors que vous célébrez le trentième anniversaire de votre fédération, je forme le vœu qu'un nombre croissant de professionnels de santé et de bénévoles se mobilise autour de ces convictions et que l'hospitalisation à domicile y trouve le moteur de son essor.

Je vous remercie.